

# IOC Supplier Standards / Normes d'IOC applicables aux fournisseurs



The Standards for Suppliers (“Standards”) are the Iron Ore Company of Canada’s (IOC) fundamental expectations from its suppliers. These standards are expectations of business integrity, environmental compliance and employment practices. Suppliers must also comply with Rio Tinto Group’s policies entitled “**The way we work**”, “**The Supplier Code of Conduct**” and the “**Business Integrity Standard**”. These Rio Tinto standards may be obtained at [www.riotinto.com/aboutus/policies-standards-and-guidance-5243.aspx/](http://www.riotinto.com/aboutus/policies-standards-and-guidance-5243.aspx/)

All Suppliers and their Subsidiaries, including all subcontracting, will be held to these standards. When the specific requirements of the standards are different, the most restrictive rules applies. IOC may elect to not work with or cease to work with suppliers who do not meet these expectations. If you have questions regarding IOC Standard for Suppliers, or about our expectations of our suppliers, please email [talktopeggy@riotinto.com](mailto:talktopeggy@riotinto.com).

## Health and safety performance

Suppliers and their designated facilities (“Suppliers”) must provide a safe and healthy working environment for employees and subcontractors including provision of appropriate personal protective equipment; take all practical and reasonable measures to eliminate workplace fatalities, injuries and disease; and ensure any worker housing, if provided, is safe, healthy and sanitary, while respecting workers’ dignity and right to privacy.

## Compliance with Laws

Suppliers must fully comply with all applicable national and/or local laws and regulations, including but not limited to those related to labor, immigration, health and safety, and the environment.

## Labour and human rights

Suppliers must ensure all work is freely chosen; without the use of forced or compulsory labour; ensure all workers are of local legal age; prevent the use of illegal labour; ensure fair remuneration and work conditions for all workers; promote humane treatment, prevent harassment and unfair discrimination; respect workers’ rights to lawfully and peacefully form or join trade unions of their choosing; respect the privacy of employees and customers; and comply with all laws in the collection, and use of personal information.

## Environmental performance

Suppliers must ensure that every facility complies with environmental laws, including all laws related to waste disposal, air emissions, discharges, toxic substances and hazardous waste disposal. Suppliers must promote a culture that values the environment and acts to protect the environment in which they operate and continuously improve environmental and resource management – reduce, reuse and recycle. Suppliers must ensure products do not contain conflict minerals.

## Host communities

Suppliers must support community engagement initiatives aimed at employing, procuring, and building capacity within host communities where they operate; participate in relevant disease prevention programs, such as HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria prevention when applicable to their operations.

## Emergency preparedness and business resilience

Suppliers must have adequate emergency preparedness and response plans for safeguarding their employees, operations, and security of supply in times of natural events, major catastrophe, pandemic disease, and unforeseen events.

## Gifts and Entertainment “Gifts”

Suppliers must not unduly influence the procurement process by offering Gifts to IOC employees including Rio Tinto employees. Any Gift, or series of gifts, exceeding \$25 in annual value must be reported within 24 hours at [www.ironore.ca/en/doing-business-with-us\\_375](http://www.ironore.ca/en/doing-business-with-us_375). The requirement to report Gifts given includes IOC and Rio Tinto employees and contractors who acting in the role of an IOC employee.

## Conflicts of Interest

Suppliers must not enter into transactions with IOC employees that create a conflict of interest or the appearance of a conflict of interest. When conflict of interest are unavoidable, they must be declared at [www.ironore.ca/en/doing-business-with-us\\_375](http://www.ironore.ca/en/doing-business-with-us_375).

## Anti-Corruption

Suppliers must not tolerate, permit, or engage in bribery, corruption, or unethical practices. Supplier must never offer, give any financial incentive or other favor or consideration to secure business or obtain commercially sensitive information.

## Information and reporting

Suppliers must keep accurate records of all matters related to their business with IOC, including invoicing. Suppliers’ records pertaining to IOC are subject to review by IOC to verify, monitor and audit the Supplier’s compliance to the Standards. Suppliers must ensure the intellectual property rights of other parties (patents, trademarks, copyright, and confidential information) are respected. Suppliers must report in accordance with standard accounting practices such as Generally Accepted Accounting Principles (GAAP), IFRS; or for economic, social, and environmental data in accordance with applicable laws, regulations and contractual requirements.

## Reporting Violations

Violations of IOC Standards must be reported. Suppliers must cooperate fully with any investigation of an alleged or suspected breach of the IOC Standards. If you have knowledge that any of these standards are being violated, report the issue confidentially with one of the contact methods listed below:

**Email:** [talktopeggy@riotinto.com](mailto:talktopeggy@riotinto.com) / **Web:** [www.riotintospeakout.com](http://www.riotintospeakout.com)

**Speak Out by Phone:** 855-475-3106 (toll free)

# IOC Supplier Standards / Normes d'IOC applicables aux fournisseurs



Les Normes applicables aux fournisseurs (« Normes ») représentent les attentes fondamentales de la Compagnie minière IOC (« IOC ») à l'égard des fournisseurs. Ces Normes servent à évaluer l'intégrité commerciale, la conformité aux exigences environnementales et les pratiques d'emploi. Les fournisseurs doivent aussi se conformer aux politiques du **Groupe Rio Tinto intitulées Notre approche de l'entreprise, Code de conduite des fournisseurs et Norme d'intégrité commerciale**. Pour consulter ces normes, visitez le lien suivant : [www.riotinto.com/aboutus/policies-standards-and-guidance-5243.aspx](http://www.riotinto.com/aboutus/policies-standards-and-guidance-5243.aspx)

Tous les fournisseurs et leurs filiales, y compris tous les sous-traitants, seront tenus de respecter ces normes. En cas de divergence entre les exigences des normes, les exigences les plus restrictives s'appliquent. IOC peut choisir de ne pas travailler ou de cesser de travailler avec des fournisseurs qui ne satisfont pas à ces attentes. Pour toute question sur les Normes d'IOC applicables aux fournisseurs ou sur nos attentes à l'égard de nos fournisseurs, veuillez écrire à [talktopeggy@riotinto.com](mailto:talktopeggy@riotinto.com)

## Performance en matière de santé et de sécurité

Les fournisseurs et leurs filiales désignés (« fournisseurs ») doivent fournir aux employés et aux sous-traitants un environnement de travail qui préserve la santé et la sécurité, y compris l'équipement de protection individuelle adéquat; prendre toutes les mesures pratiques et raisonnables pour éliminer les fatalités, les blessures et les maladies au travail; et s'assurer que toutes les installations d'hébergement fournies, s'il y a lieu, sont sécuritaires, saines et salubres, et qu'elles respectent la dignité des travailleurs et leur droit à la vie privée.

## Conformité aux lois

Les fournisseurs doivent respecter entièrement les lois et règlements nationaux et/ou locaux, y compris, sans s'y limiter, ceux qui régissent le travail, l'immigration, la santé, la sécurité et l'environnement.

## Droits du travail et de la personne

Les fournisseurs doivent s'assurer que tout travail est librement choisi; refuser de recourir au travail forcé ou obligatoire; s'assurer que tous les travailleurs ont l'âge légal pour travailler dans leur territoire; prévenir le recours à des travailleurs illégaux; procurer une rémunération et des conditions de travail équitables à tous les travailleurs; encourager un traitement humain et prévenir le harcèlement et la discrimination; respecter le droit des travailleurs de fonder des syndicats et de s'y affilier de manière légale et pacifique; respecter la vie privée des employés et des clients; et respecter toutes les lois relatives à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels.

## Performance environnementale

Les fournisseurs doivent s'assurer que chacun de leurs établissements est conforme aux lois environnementales, y compris les lois qui régissent l'élimination des déchets, les émissions atmosphériques, les déversements, les substances toxiques et l'élimination des déchets dangereux. Les fournisseurs doivent faire la promotion d'une culture qui valorise l'environnement, prendre les mesures nécessaires pour protéger l'environnement où ils exercent leurs activités et améliorer sans cesse leurs méthodes de gestion de l'environnement et des ressources : réduire, réutiliser et recycler. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs produits sont exempts de minerais de conflit.

## Communautés d'accueil

Les fournisseurs doivent soutenir les initiatives d'engagement destinées à favoriser l'emploi, l'approvisionnement et le renforcement des capacités dans les communautés où ils exercent leurs activités; et participer à des programmes de prévention des maladies comme le VIH/SIDA, la tuberculose, et le paludisme, s'ils sont pertinents pour leurs activités

## Préparation en cas d'urgence et résilience des activités

Les fournisseurs doivent disposer de plans adéquats de préparation en cas d'urgence et de résilience des activités afin de protéger leurs employés, leurs activités et la sécurité des fournitures en cas de phénomènes naturels, de catastrophe majeure, d'épidémie ou d'événement imprévu.

## Cadeaux et invitations

Les fournisseurs ne doivent pas exercer une influence indue sur le processus d'approvisionnement en offrant des cadeaux aux employés d'IOC. Lorsqu'un conflit d'intérêts est inévitable, il doit être déclaré à [http://www.ironore.ca/fr/faire-affaire-avec-nous\\_375](http://www.ironore.ca/fr/faire-affaire-avec-nous_375)

## Conflits d'intérêts

Les fournisseurs ne doivent pas effectuer des transactions avec des employés d'IOC de manière à créer un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts. Les situations où des conflits d'intérêts sont inévitables doivent être signalées et gérées de la manière appropriée.

## Lutte contre la corruption

Les fournisseurs ne doivent pas tolérer ni permettre toute forme de pot-de-vin, de corruption ou de pratique contraire à l'éthique ni participer à de telles pratiques. Les fournisseurs doivent coopérer entièrement avec IOC dans le cadre de toute enquête sur une violation alléguée ou soupçonnée des Normes.

## Information et production de rapports

Les fournisseurs doivent tenir des dossiers précis de toutes leurs activités liées à IOC, y compris les données de facturation. IOC pourra vérifier, examiner et auditer les dossiers des fournisseurs liés à IOC afin de vérifier si les fournisseurs se conforment aux Normes. Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle d'autres parties (brevets, marques de commerce, droit d'auteur et information confidentielle). Les fournisseurs doivent produire des rapports conformes aux pratiques comptables normalisées, comme les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou, dans le cas des données économiques, sociales et environnementales, conformément aux lois, règlements et modalités contractuelles applicables.

## Signalement d'infractions

Il faut signaler toute infraction aux Normes d'IOC. Ces signalements peuvent être soumis de manière confidentielle, dans la langue locale. Si vous avez connaissance de toute infraction à ces Normes, veuillez le signaler à l'aide d'une des méthodes suivantes : Courriel: [talktopeggy@riotinto.com](mailto:talktopeggy@riotinto.com) / Web: [www.riotintospeakout.com](http://www.riotintospeakout.com) / Numéros de téléphone Exprimez-VOUS : 1 855 475-3106